

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-5-8

Séance du vendredi 15 novembre 2013

SUBVENTION POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-5-6 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au nouveau dispositif d'aides aux études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention pour frais d'études aux documents d'urbanisme à la commune de SOULTZ, d'un montant de **4 060,00 euros** (cf. annexe à la délibération). Ce montant est prélevé sur le programme F215 du budget départemental, imputation 0-204-71-204141-2692-007.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service Prospective et Aménagement

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE
2013

**Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04432	SOULTZ Révision POS en PLU	40 587,50	10%	4 060,00
			Total	4 060,00